

Captage d'eau : l'enquête publique ouverte

L'enquête publique concernant le captage d'eau est ouverte. Pierre Billien est nommé commissaire enquêteur, en ce qui concerne la mise en place de la protection des prises d'eau de Moulin du Plessis et de La Belle Angèle. Cette enquête permettra d'actualiser la situation des parcelles concernées par cette zone de protection et de rappeler à leurs propriétaires leurs obligations et interdictions en vigueur sur ces terrains au regard de la loi sur la protection de l'eau.

Le public invité à noter ses observations

Toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier pendant la durée de l'enquête aux

jours et heures habituelles d'ouverture des mairies. Chacun pourra consigner ses observations sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet ou les adresser par écrit à la mairie de Pont-Aven, au commissaire enquêteur, lequel les verra et les annexera aux registres. Ce dernier recevra les déclarations verbales des habitants et des intéressés en mairie.

Les permanences

À Pont Aven le lundi 28 novembre de 9 h à 12 h et le mercredi 7 décembre de 9 h à 12 h. À Riec sur Bélon le jeudi 1er décembre de 14 h à 17 h et le vendredi 16 décembre de 14 h à 17 h. À Bannalec le samedi 10 décembre de 9 h à 12 h.



Le syndicat intercommunal d'eau potable et d'électricité de Pont Aven, appelle les citoyens à se pencher sur l'eau.